

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 149

présenté par
Mme Batho et Mme Laernoes

ARTICLE 11 BIS

I. – À l’alinéa 15, substituer au mot :

« séparer »,

les mots :

« garantir l’indépendance et la séparation stricte entre ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« des avis et des »,

les mots :

« et les avis ainsi que les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.